

# Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 04/2022

**Arrêté d'imposition 2023**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Mesdames Zoé Frédérique Oulevey, Présidente, Michèle Rüfenacht, de Messieurs Olivier Fallet, Pascal Capon, rapporteur, Björn Ignell s'est réunie le 5 septembre à la Salle de Municipalité en présence de M. Frédéric Rohrbach, Syndic, pour statuer sur le préavis municipal no : 04/2022 - Arrêté d'imposition 2023.

La Commission note que le maintien du même taux d'imposition est dicté par une attitude de prudence de la Municipalité, étant donné que les perspectives conjoncturelles sont incertaines.

La Commission a pris connaissance des arguments de la Municipalité et remercie Monsieur Frédéric Rohrbach, Syndic, pour ses explications.

## Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 04/2022 - Arrêté d'imposition 2023 - tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente



Zoé Frédérique Oulevey

Le rapporteur



Pascal Capon

Une membre



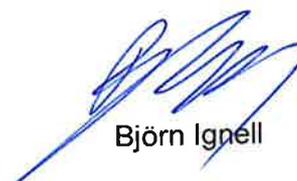
Michèle Rüfenacht

Un membre



Olivier Fallet

Un membre



Björn Ignell